

CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Épilation (ASP 5349)

Équipe de production

Coordination

Anne-Julie Roy
Responsable de secteurs de formation
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Conception et rédaction

Régis Décoste
Conseiller pédagogique en mesure et évaluation
Commission scolaire de la Capitale

Carole Demers
Enseignante
Commission scolaire de la Capitale

Chantale Martineau
Enseignante
Commission scolaire de la Capitale

Marie-Ève Rhéaume
Enseignante
Commission scolaire de la Capitale

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur

Mise en pages et édition

Sonia Tremblay-Dubeau
Agente de bureau
Commission scolaire de la Capitale

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de nombreux collaborateurs et collaboratrices du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes.

Diane Beaulieu
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Annie Jacquet-Bihour
Conseillère pédagogique
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Anne-Marie Bujold
Enseignante
Commission scolaire de Montréal

Caroline Lacombe
Conseillère pédagogique, agente de liaison
Commission scolaire de Laval

Sarah-Sandra Cloutier
Conseillère pédagogique
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Anie Létourneau
Conseillère pédagogique
Commission scolaire des Chênes

Helena Dilegge
Enseignante
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Table des matières

Présentation.....	1
Première partie	
Fondements et assises guidant l'évaluation.....	5
Qualités d'une épreuve.....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	7
Synthèse du programme d'études.....	9
Deuxième partie	
Métier et formation.....	13
Prévention, santé et sécurité en épilation.....	15
Peau et pilosité.....	17
Consultation.....	19
Épilation par thermolyse.....	21
Épilation par courants combinés.....	23
Épilation à l'électricité.....	25
Photoépilation.....	27

Présentation

Le Ministère met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les commissions scolaires.

Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Épilation (ASP 5349)*.

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les commissions scolaires ont, pour leur part, à bonifier de 30 points sur 100 ces spécifications. Elles ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.



Première partie

Fondements et assises guidant
l'évaluation

Éléments constitutifs
de chaque compétence

Synthèse du programme d'études

Fondements et assises guidant l'évaluation

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

Qualités d'une épreuve

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence¹. Qu'il s'agisse d'épreuves ministérielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités² incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
Validité	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
Fidélité	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
Faisabilité	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

² Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005. P. 604, 609 et 1404.

Éléments constitutifs de chaque compétence

Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence³;
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

³ Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

Règles de verdict

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

Description de l'évaluation

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

Synthèse du programme d'études

Le programme d'études *Épilation (ASP 5349)* mène à l'obtention d'une attestation de spécialisation professionnelle.

Le programme d'études est d'une durée de 540 heures et est divisé en 8 compétences dont la durée varie de 15 à 120 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

Rappel de la compétence	Code	Numéro	Durée	Unités
Métier et formation	417711	1	15	1
Prévention, santé et sécurité en épilation	417722	2	30	2
Peau et pilosité	417732	3	30	2
Consultation	417744	4	60	4
Épilation par thermolyse	417757	5	105	7
Épilation par courants combinés	417764	6	60	4
Épilation à l'électricité	417778	7	120	8
Photoépilation	417788	8	120	8



Deuxième partie

Spécifications recommandées

Règles de verdict

Description de l'évaluation

Compétence 1

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Recueille l'information sur la majorité des sujets à traiter.

Phase de réalisation

- Participe activement aux activités organisées.

Phase de synthèse

- Produit un bilan qui comporte :
 - une présentation sommaire de ses goûts, de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt;
 - des explications sur son choix d'orientation, en établissant, de façon explicite, les liens demandés.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroulera pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. Le travail de collecte de données devrait être effectué à partir de références sur support traditionnel ou électronique. Peu importe la forme et le support utilisés pour consigner les données, le jugement ne devrait pas porter sur la qualité, mais sur la collecte d'une quantité suffisante de données pertinentes par rapport aux sujets à traiter. La participation active de l'élève aux différentes activités individuelles, en groupe ou en sous-groupe est jugée essentielle pour l'atteinte de cette compétence. Pour la production du bilan, l'élève sera invité à partager ses goûts ainsi que son opinion sur ses aptitudes et les sujets qui l'intéressent. Elle ou il confirmera ou infirmera ensuite son choix d'orientation professionnelle en faisant des parallèles avec les exigences du métier.

Compétence 2

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité en épilation.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Utiliser des moyens visant à préserver sa santé et sa sécurité ainsi que celles de la clientèle. <ul style="list-style-type: none"> • Postures de travail conformes aux règles de sécurité. 	20
2 Prendre des précautions en vue d'éviter la contamination. <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de moyens préventifs appropriés aux types d'infections possibles et à la situation dans son ensemble. 	20
3 Appliquer les règles de sécurité relatives à la manipulation et à l'entretien de l'équipement, des appareils et du matériel. <ul style="list-style-type: none"> • Vérification méthodique de l'état de l'équipement, des appareils et du matériel. • Manipulation sécuritaire de l'équipement, des appareils et du matériel. • Entretien préventif de l'équipement, des appareils et du matériel. 	10
	10
	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité lors de l'exécution de tâches relatives à l'épilation en présence d'une cliente ou d'un client. Pour faciliter l'organisation scolaire, il pourrait être possible d'évaluer cette compétence au même moment qu'une compétence subséquente.

Compétence 3

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Faire des constats relatifs à l'aspect de la peau, de la pilosité et aux effets des méthodes d'épilation.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Reconnaître les facteurs influant sur l'aspect de la peau et de la pilosité. <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des principales anomalies et affections cutanées et pilaires. 	10
2 Distinguer les effets sur l'organisme de l'application du courant électrique. <ul style="list-style-type: none"> Liens fondés entre les types de courant électrique utilisés en épilation et leurs effets sur le système tégumentaire. 	10
3 Distinguer les effets sur l'organisme de l'application de la lumière. <ul style="list-style-type: none"> Liens fondés entre les types de lumière utilisés en épilation et leurs effets sur le système tégumentaire. 	10
4 Reconnaître les situations nécessitant de prendre des précautions en matière d'épilation. <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance juste des principaux problèmes de santé représentant un risque ou une contre-indication en matière d'épilation. 	10
<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance pertinente des indications et des contre-indications relatives à l'application de différents types de courant électrique. 	15
<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance pertinente des indications et des contre-indications relatives à l'application de la photoépilation. 	15

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra faire des constats relatifs à l'aspect de la peau, à la pilosité et aux effets des méthodes d'épilation. On suggère d'utiliser des questions ouvertes pour obliger l'élève à faire des liens parmi les connaissances accumulées. Cette façon de faire lui évitera de faire uniquement appel à la mémorisation et permettra à l'examinatrice ou à l'examineur de porter un jugement sur les critères retenus pour l'évaluation de l'ensemble de la compétence. Pour faciliter l'établissement de constats, il est recommandé d'utiliser des dossiers-clients comprenant des fiches d'examen accompagnées de photos ou d'illustrations.

Compétence 4

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer une consultation en vue de proposer un programme d'épilation.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Cerner les besoins et les attentes de la cliente ou du client. <ul style="list-style-type: none"> • Relevé précis des renseignements fournis. 	10
4 Examiner l'aspect de la peau et de la pilosité. <ul style="list-style-type: none"> • Consignation claire des résultats et des observations de l'examen dans le dossier de la cliente ou du client. 	10
5 Informer la cliente ou le client sur les méthodes d'épilation à l'électricité et par photoépilation. <ul style="list-style-type: none"> • Justesse des consignes préépilatoires et postépilatoires propres à chaque procédé. 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération : <ul style="list-style-type: none"> – de l'état de santé général de la cliente ou du client; – des effets sur le système tégumentaire; – des résultats escomptés; – des possibilités de combiner les différentes méthodes; – des régions du corps à épiler; – des coûts. 	10
6 Déterminer le ou les procédés d'épilation convenant à la cliente ou au client. <ul style="list-style-type: none"> • Choix du procédé pertinent. 	20
8 Présenter le programme d'épilation. <ul style="list-style-type: none"> • Détermination réaliste de la fréquence et de la durée des séances d'épilation. 	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait recevoir une cliente ou un client, la ou le questionner sur ses besoins et ses attentes, procéder à un examen de la peau et de la pilosité, consigner ses observations sur une fiche de travail, choisir un procédé d'épilation, déterminer un programme d'épilation convenant à la cliente ou au client et l'informer au sujet des particularités de sa peau et de sa pilosité ainsi que du programme d'épilation retenu. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance afin d'évaluer les observations de l'élève.

Compétence 5

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Épiler différentes régions du corps par thermolyse.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Accueillir et installer la cliente ou le client. <ul style="list-style-type: none"> Installation appropriée favorisant le confort et le bien-être de la cliente ou du client. 	15
4 Examiner l'aspect de la peau et de la pilosité. <ul style="list-style-type: none"> Pertinence de l'information consignée dans la fiche d'observation. 	10
7 Appliquer la technique d'épilation par thermolyse. <ul style="list-style-type: none"> Détermination correcte de l'intensité et de la durée du passage du courant. 	15
<ul style="list-style-type: none"> Conformité de la technique d'insertion du filament et de retrait des poils selon les différentes étapes. 	20
8 Procéder aux étapes postépilatoires. <ul style="list-style-type: none"> Application de techniques et de produits visant à calmer les réactions cutanées. 	10

Règle de verdict

Respect des règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait épiler par thermolyse au moins une région du corps (aine ou aisselle) sur une superficie permettant l'évaluation de tous les critères. Dans le choix de la région du corps et du modèle, l'examinatrice ou l'examinateur devrait s'assurer de niveaux de difficulté comparables pour les élèves. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la communication à la cliente ou au client des résultats de l'examen de la peau et de la pilosité, afin d'évaluer le critère de performance de l'élément 4 portant sur les observations de l'élève.

Compétence 6

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Épiler différentes régions du corps par courants combinés.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Informer la cliente ou le client sur le procédé d'épilation par courants combinés. <ul style="list-style-type: none"> Description claire des particularités du procédé d'épilation par courants combinés. 	10
5 Examiner l'aspect de la peau et de la pilosité. <ul style="list-style-type: none"> Justesse des observations reliées à l'aspect de la pilosité. 	10
6 Préparer l'appareil et le matériel. <ul style="list-style-type: none"> Réglage précis des paramètres de l'appareil. 	15
7 Appliquer la technique d'épilation par courants combinés. <ul style="list-style-type: none"> Dextérité et précision dans l'application de la technique d'épilation. Modification précise du réglage de l'appareil. 	10 15
8 Procéder aux étapes postépilatoires. <ul style="list-style-type: none"> Choix judicieux des moyens postépilatoires. 	10

Règle de verdict

Respect des règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait épiler par courants combinés une région des membres inférieurs sur une superficie permettant l'évaluation de tous les critères. Dans le choix de la région et du modèle, l'examinatrice ou l'examinateur devrait s'assurer de niveaux de difficulté comparables pour les élèves. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la communication à la cliente ou au client des résultats de l'examen de la peau et de la pilosité, afin d'évaluer le critère de performance de l'élément 5 portant sur les observations de l'élève.

Compétence 7

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Épiler les régions du visage et du cou à l'électricité.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Examiner l'aspect de la peau et de la pilosité. <ul style="list-style-type: none">• Justesse des observations reliées à l'aspect de la pilosité.	10
7 Appliquer la technique d'épilation. <ul style="list-style-type: none">• Dextérité et précision dans l'application de la technique d'épilation.• Modification précise des paramètres de réglage de l'appareil en fonction de la sensibilité de la cliente ou du client et de la résistance du poil.	25
8 Procéder aux étapes postépilatoires. <ul style="list-style-type: none">• Vérification globale de l'épilation.	10

Règles de verdict

Respect des règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra épiler par thermolyse au moins une région du visage (lèvre supérieure ou sourcils) sur une superficie permettant l'évaluation de tous les critères. Dans le choix de la région et du modèle, l'examinatrice ou l'examineur devrait s'assurer de niveaux de difficulté comparables pour les élèves. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la communication à la cliente ou au client des résultats de l'examen de la peau et de la pilosité, afin d'évaluer le critère de performance de l'élément 4 portant sur les observations de l'élève.

Compétence 8

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Épiler par photoépilation.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
7 Effectuer les étapes préparatoires. <ul style="list-style-type: none">Réglage de l'appareil en conformité avec les recommandations du fabricant.	25
8 Appliquer la technique de photoépilation. <ul style="list-style-type: none">Application correcte de la technique d'épilation.	25
9 Procéder aux étapes postépilatoires. <ul style="list-style-type: none">Application judicieuse des produits et des techniques postépilatoires.	10
<ul style="list-style-type: none">Clarté des conseils et des consignes postépilatoires.	10

Règle de verdict

Respect des règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait épiler au laser ou à la lumière pulsée une région des membres inférieurs sur une superficie permettant l'évaluation de tous les critères. Dans le choix de la région et du modèle, l'examinatrice ou l'examineur devrait s'assurer de niveaux de difficulté comparables pour les élèves. À partir de l'analyse de la pilosité et du phototype de peau, l'élève devra effectuer les réglages nécessaires selon la charte fournie avec l'appareil. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant le début de l'épilation et après les réglages, afin d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.